



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/WP.4/2005/3
18 avril 2005

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»

Seizième session, 29 juin - 1^{er} juillet 2005

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**RENFORCEMENT DE CAPACITES ET APPUI A LA MISE EN PLACE D'UN FONDS
DEDIE A L'EFFICACITE ENERGETIQUE EN EUROPE DE L'EST**

Note du secrétariat

Lors de sa quinzième session, le Comité Directeur a «fait connaître au Ministère français des Affaires étrangères ainsi qu'au Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) son appréciation pour leur participation respective quant au financement, co-financement ou pour leur contribution en «nature» pour le projet» (ENERGY/WP.4/2004/4). Dès lors, le Bureau et le secrétariat ont travaillé conjointement avec le Ministère des affaires étrangères français sur la proposition suivante qui a été soumise pour la considération du Comité de Pilotage du FFEM pendant la réunion du 27 octobre 2004. Lors de sa réunion du 30 mars 2005, le Comité de Pilotage a approuvé le financement de ce projet à condition que le co-financement soit également approuvé par d'autres donateurs, notamment la Fondation des Nations Unies (UNF - voir ENERGY/WP.4/2005/2) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF).

I. PRESENTATION GENERALE

Pays d'application: Pays en transition d'Europe centrale et orientale (PECO), d'Europe du sud-est et de la Communauté des Etats Indépendants (CEI)

Institutions partenaires: Institution française partenaire: MAE. Autres partenaires: CEE/ONU, FEM/GEF, PNUE, Fondation des Nations Unies (UNFIP/UNF), ADEME.

Domaine d'intervention du FFEM : Lutte contre l'effet de serre par réduction des émissions.

1.1 Description indicative du projet

Contexte général: Les pays d'Europe centrale, les pays de la CEI et l'Europe du sud-est connaissent des problèmes considérables en matière d'efficacité énergétique (développé en partie 2.2 ci-après). Ceci nuit sévèrement à leur croissance économique (partie 2.1 ci-après). Il y a donc un potentiel important, économiquement rentable, d'investissements en matière d'efficacité énergétique, que le projet EE21 s'attache à la fois à identifier, à promouvoir et à mettre en valeur.

Objectifs du projet: Le Programme "Efficacité Énergétique 2000" du Comité de l'énergie durable a été lancé en 1991 pour stimuler et renforcer la coopération entre les pays de la région couverte par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU, cf. annexe) et en particulier dans la zone des pays en transition, dans l'application de techniques et de pratiques de gestion efficaces du point de vue énergétique. Étant arrivé au terme d'une phase de consolidation (1994-1997), ce projet a pris une dimension plus globale sous la dénomination de "Efficacité Énergétique 21 – une approche interrégionale".

Pour la période 2000-2003, l'objectif général du Projet EE21 a été le renforcement de la coopération régionale pour la mise en place d'un marché de l'efficacité énergétique et le développement de projets d'investissement de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les économies en transition.

La finalité globale – renforcer la coopération sur la construction du marché de l'efficacité énergétique et le développement des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les économies en transition – restera celle du programme EE21 pour 2004-2007, avec trois nouveaux objectifs :

- *Objectif n°1* : développer la communication entre les acteurs et les collectivités locales des pays d'Europe centrale, du sud-est et de l'est
- *Objectif n°2* : renforcement des politiques d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables
- *Objectif n°3* : promouvoir les investissements des banques commerciales et du secteur privé.

Contenu du projet: Ces objectifs seront atteints grâce à trois "actions principales" mises en œuvre par l'ensemble des acteurs du Projet EE21 comme suit :

- *Action n°1* : Développement d'outils d'animation (communication, formation, expertise, animation de réseau) à destination des secteurs publics et privés, au niveau local, avec pour objectif l'identification, le financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables tant du côté de la fourniture d'énergie que de celui de la consommation

finale afin de faire émerger des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables répondant aux priorités de l'environnement, de la santé et des réformes institutionnelles.

- *Action n°2* : Renforcement des politiques d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables dans les pays partenaires du projet EE21, assistance aux collectivités locales et aux administrations nationales afin d'introduire les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires au soutien des investissements dans ces secteurs.
- *Action n°3* : Promotion des investissements dans les projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables auprès des banques et des sociétés privées grâce au développement de nouveaux partenariats public-privé pour la création de fonds ou d'autres mécanismes développés par des équipes de professionnels du secteur de la finance. C'est à ce titre qu'est programmé l'établissement d'un fonds public-privé d'un montant de 300 M Euros pour le financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Partenaires du projet français, nationaux, internationaux: En France, les partenaires du projet sont : Le Ministère des Affaires étrangères : le MAE, qui soumet le présent projet au FFEM, soutient le programme Efficacité Énergétique 21 depuis son début, notamment en finançant la participation de représentants des administrations en charge de l'énergie, de collectivités locales et de bureaux d'étude locaux issus de l'Europe de l'est et du sud-est, à des «cercles d'efficacité énergétique» organisés en France dans le cadre de EE21 ; L' ADEME a été associée à la réflexion sur le présent projet, et est également intervenue dans le cadre des mêmes «cercles d'efficacité énergétique».

A noter également que CDC IXIS, filiale du groupe de la Caisse des Dépôts, a participé à la réflexion sur l'action 3 (établissement d'un fonds public-privé pour l'investissement en efficacité énergétique et en énergies renouvelables). CDC IXIS, qui ne peut être identifié à ce stade comme un partenaire du projet, est un des consortiums bancaires possibles pour la réalisation du projet. Ce point reste à finaliser, mais la discussion avec CDC IXIS pour le montage du projet a déjà permis de tester le réalisme des idées avancées ici.

Les partenaires dans les pays d'Europe centrale, orientale et du sud-est correspondent en gros aux trois types de partenaires évoqués ci-dessus : administrations (en charge de l'énergie, des finances et de l'environnement), collectivités locales et secteur privé. Ces partenariats sont un des domaines où la CEE/ONU a clairement établi son avantage comparatif.

Le projet étant promu par la CEE/ONU, les partenaires internationaux jouent un rôle central :

- La CEE/ONU, au travers du Comité de Pilotage de projet EE21, sera l'agence de mise en œuvre du projet.
- Des partenariats sont recherchés avec le PNUD/FEM (GEF), la BEI, la BERD, la Banque mondiale.
- La Fondation des Nations Unies (UNF/UNFIP) est sollicitée et devrait être un partenaire financier important du projet. Il a déjà contribué dans le passé au programme EE21 de la CEE/ONU.
- La participation du secteur privé international (sociétés d'ingénierie, entreprises, secteur bancaire) est également recherchée.

Durée et calendrier du projet : Le projet a une durée de trois ans. Les actions 1 (développer la communication entre les acteurs et les collectivités locales des pays d'Europe centrale, du sud et de l'est) et 2 (renforcement des politiques d'efficacité énergétique et des

énergies renouvelables) se dérouleront sur toute la durée du projet. L'action 3 (promouvoir les opportunités pour favoriser les investissements des banques commerciales et du secteur privé, par l'établissement d'un fonds en PPP) se déroulera en trois phases, après constitution d'un consortium bancaire (pour lequel CDC IXIS a déjà fait des propositions) :

a) Phase 1: Structuration initiale

- *Compte tenu du type de projets que vise le Fonds*, examen par pays et par secteur énergétique des besoins par pays; audit des besoins ; demande de précisions complémentaires si nécessaire:
 - *Rôle potentiel pour les États membres de la CEE/ONU*: chacun des membres pourrait réaliser localement son propre audit du marché (approche géographique et identification des projets réalisables concrètement) ; alimentation dès le départ du pipeline de projets par les membres étatiques ou collectivités ; dès ce stade le Projet EE21 organisera des programmes de formation des acteurs locaux en charge des problématiques d'efficacité énergétique tant au stade des porteurs de projet que des instances publiques ;
 - *Support potentiel de la CEE/ONU*: contribuer à l'examen de la remontée des données au regard de son expérience acquise ;
- *Le consortium bancaire* lèvera les fonds publics avec la collaboration de la CEE/ONU et potentiellement l'aide d'une agence spécialisée dans ce type de tâches, notamment auprès des investisseurs pour la tranche publique (UNEP, BEI, UE, BERD, Banque mondiale, programmes régionaux, etc.) ;
- *Mise en place de la structure optimale en tenant compte des différentes tranches possibles à structurer*: les fonds gouvernementaux, les fonds publics ou privés juniors, les investissements privés ; prise en compte des contraintes légales et fiscales de chaque investisseur ; prise en considération des restrictions relatives aux fonds apportés (il s'agit d'une problématique qui devrait plutôt être soulevée par les apports publics). Le montant exact du fonds ne peut pas être déterminé à ce stade préliminaire alors que l'appétit des investisseurs public n'a pas encore été clairement identifié ; le consortium bancaire validera parallèlement une structure qui devra être attractive pour des institutions financières privées qui par ailleurs s'intéressent au domaine de l'efficacité énergétique ;
- *Établissement d'un modèle financier*: celui-ci intégrera les critères d'investissements, le taux de rendement interne des projets, la répartition des risques suivant la conclusion d'une matrice des risques, le mode de sortie des projets etc. pour ressortir un taux de retour sur investissement pour les investisseurs publics et privés ;
- *Première validation de la structure du Fonds qui devra tenir compte d'un mode d'investissement souple par le Fonds PPP dans les projets* : à ce stade, il faudra définir des critères d'intervention, par pays, par nature de projet, la durée des investissements, le mode d'investissement (dette, mezzanine, equity), la compatibilité avec le système juridique et fiscal local. Il en découlera un choix de la juridiction la plus acceptable pour l'établissement du fonds. Cette étape sera onéreuse en terme de frais de conseils juridiques et fiscaux : le consortium bancaire et la CEE/ONU devront se faire épauler par un cabinet d'avocat international spécialisé et de renom. La validation juridique de la structure est une étape essentielle pour une bonne souscription au Fonds, tant par les investisseurs publics que privés ;

- *Le consortium bancaire* obtiendra toutes les autorisations nécessaires (gouvernementales et européennes) avec l'appui de la CEE/ONU. Ces tâches peuvent prendre un certain temps et ralentir la structuration d'autant que la problématique des « crédits carbone » fera partie de ces validations.

b) Phase 2 : Levée des fonds privés tout en continuant la structuration

- *Identification d'un spectre plus large d'institutions financières ; édition du mémorandum d'information final ; organisation de la syndication du fonds via un «road show» avec la CEE/ONU ainsi qu'une enchère pour obtenir le meilleur taux possible sur la levée des fonds privés;*
- *Derniers ajustements du modèle financier;*
- *Organiser le bouclage (closing) de la souscription.*

NB : la tâche décrite en deuxième alinéa ne doit pas être sous estimée en terme de temps à y consacrer compte tenu de la dimension innovante du produit.

c) Phase 3 : Mise en place du fonds et lancement des investissements, dernière étape de la structuration

- *Mise en place des procédures du fonds avec le gestionnaire du fonds notamment afin de s'assurer que les intérêts de CEE/ONU seront sauvegardés : règlement intérieur du fonds, comité d'investissement, stratégie commerciale, procédure d'approbation des dossiers, stratégie d'investissement, entretien du pipeline, coopération avec d'autres fonds ou d'autres organismes financiers, information aux investisseurs dans le Fonds, etc.*

II. CRITERES D'ELIGIBILITE AU FFEM

2.1 Contribution au développement local, économique et social des pays

Les dynamiques de croissance économique, de consommation et d'approvisionnement énergétiques des pays en transition sont variées. Pour ce qui concerne les pays situés sur le continent européen, on peut regrouper ces pays en trois ensembles homogènes :

- *Les pays d'Europe dont l'adhésion à l'Union Européenne a eu lieu en 2004:* Hongrie, Pays Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie;
- *Les pays d'Europe du sud-est :* Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro;
- *Les pays de la CEI (Communauté des États Indépendants) hors Asie Centrale:* Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et la Fédération de Russie, dont la problématique énergétique est spécifique du fait de sa position de grand producteur et exportateur d'hydrocarbures.

Au tournant de la décennie 80, tous les pays de la zone concernée ont été confrontés à une remise en cause de leur modèle de développement qui s'est accompagnée d'une profonde crise économique. Depuis, ces pays ont connu des évolutions contrastées. Les pays adhérents à l'Union européenne ont connu la croissance économique la plus forte. Ce groupe de pays a, début 2000, retrouvé puis dépassé son niveau de développement de 1990. Le PIB par habitant dans ce groupe reste cependant inférieur de 50% environ à la moyenne de l'Union européenne.

Les pays d'Europe du sud-est ont connu une évolution moins favorable. Dans l'ensemble, leur revenu par habitant s'est établi en 2000 à un quart environ de celui de l'Union européenne.

Enfin, l'évolution des pays de la CEI est caractérisée par un net repli du revenu par habitant depuis 1990. En 1998, il était égal à la moitié de sa valeur de 1990. Il repart à la hausse depuis. Le tableau de la page suivante présente, pour l'année 2001, les approvisionnements et les interdépendances énergétiques de ces différentes zones géographiques et de l'Union européenne. Tous ces ensembles, à part la Fédération de Russie, sont, à des degrés divers, importateurs nets d'énergie. Ainsi, en l'absence d'efforts importants de promotion de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, leur croissance économique contribuera à accroître leur dépendance énergétique

Approvisionnement énergétique et interdépendances (année 2001)

	Pays d'accession	Europe du sud est	CEI hors Fédération de Russie*	Fédération de Russie	Union** européenne
Consommation totale (Mtep)	199	75	189	622	1490 (1517)
Charbon	90	16	47	119	221 (222)
Pétrole	45	26	38	126	604 (613)***
Gaz naturel	41	19	81	320	348 (353)
Électricité primaire	16	10	23	48	270 (280)
Biomasse	7	4	1	9	47 (49)
Contribution de la production intérieure à la C° (Mtep)	123	48	109	622	763 (991)
	62%	64%	58%	100%	50% (64%)
Charbon	90	13	45	119	102 (103)
Pétrole	3	9	21	126	155 (320)
Gaz naturel	7	12	20	320	192 (242)
Électricité primaire	16	10	22	48	267 (277)
Biomasse	7	4	1	9	47 (49)
Importations nettes (Mtep)	57	27	81	0	763 (557)
	38%	37%	42%	0%	50% (36%)
Charbon	-16	3	2	-12	119 (119)
Pétrole	41	17	17	-218	490 (330)
Gaz naturel	34	7	61	-137	152 (108)
Électricité primaire	-2	0	1	-2	2 (0)

* Hors Asie Centrale

** Y compris la Norvège pour les valeurs entre parenthèses

*** Les variations de stocks expliquent les différences qui existent entre la consommation d'une part, la contribution de la production et les importations d'autre part

L'analyse de la structure de la consommation et de l'approvisionnement énergétique fait ressortir les spécificités suivantes :

- *Pays d'accession à l'UE:* Par opposition à la structure de la demande de l'Union européenne, la principale composante de la consommation des pays d'accession en 2004 est le charbon. Ce dernier est principalement produit et consommé dans ces pays, mais est également exporté. Le pétrole et le gaz naturel arrivent en deuxième position des consommations d'énergie, et sont principalement importés. L'importation du pétrole et des

produits pétroliers représente 13% de l'importation de l'Union européenne+Norvège et l'importation de gaz naturel 31%. Ainsi, bien que ces pays dans leur ensemble soient capables d'exporter une part de sa production d'énergie, ils restent dépendants vis-à-vis de l'extérieur. Au total, les importations contribuent à satisfaire la demande à hauteur de 38%, soit une valeur quasiment égale à celle des pays de l'Union européenne+Norvège, ou encore des pays d'Europe du sud-est.

- *Europe du sud-est:* Les pays de cet ensemble ont un flux d'échange tout à fait différent des pays d'accession, car la répartition des importations est beaucoup plus homogène : la dépendance vis-à-vis de l'extérieur est la plus forte pour le pétrole avec une part des importations de 65%. Si cet ensemble avait la même intensité énergétique que l'Union européenne, il pourrait couvrir tous ses besoins par sa production. Cela ne serait pas le cas des pays d'accession, qui verraient leurs exportations augmenter, et leurs importations baisser, mais se passeraient plus difficilement du recours aux ressources externes, notamment pour le pétrole, pour lequel la dépendance vis-à-vis de l'extérieur est grande (il est importé à 91%).
- *Pays d'Europe de la CEI hors Fédération de Russie:* Ils n'exportent pas de produits énergétiques, et leur niveau d'importation est supérieur à 40% de la consommation énergétique. Cela provient principalement de la demande de gaz naturel, principalement importé de la Fédération de Russie. Une meilleure efficacité énergétique permettrait à ces pays de fortement réduire cette dépendance. En effet, avec une intensité énergétique équivalente à plus de trois fois celle de l'Europe, leur marge de progression est grande.
- *Fédération de Russie:* La Fédération de Russie connaît une situation privilégiée d'abondance énergétique. Malgré les baisses des niveaux de production, la Fédération de Russie est restée un très fort exportateur d'hydrocarbures, au troisième rang mondial pour le pétrole et au premier pour le gaz naturel. Elle tire de ses exportations énergétiques la plus grande partie de ses ressources financières. Elle a donc intérêt à maintenir un flux d'exportations fort, objectif qui peut être poursuivi entre autres par la maîtrise de ses consommations domestiques.

2.2 Contribution à la préservation de l'environnement mondial

Le projet contribuera à la préservation de l'environnement mondial au titre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par deux voies :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- la promotion des énergies renouvelables.

Efficacité énergétique: En Europe de l'est et du sud-est, la première voie offre un potentiel important, du fait de l'intensité énergétique considérable constatée dans ces pays.

L'intensité énergétique est un indicateur global qui permet d'associer les consommations d'énergie d'un pays à son niveau d'activité économique.

L'intensité énergétique d'un pays est le rapport de sa consommation d'énergie à son produit intérieur brut (PIB). On calcule l'intensité énergétique primaire à partir de la consommation d'énergie primaire, l'intensité énergétique finale à partir de la consommation d'énergie finale et, par extension, l'intensité électrique, rapport de la consommation finale d'électricité au PIB. Les PIB sont calculés à parité de pouvoir d'achat.

L'intensité énergétique mesure le degré de « sobriété énergétique » d'un pays ou d'un certain type de développement. La valeur de l'intensité énergétique est fonction de deux facteurs :

- la nature et la structure des activités économiques et sociales et des besoins des consommateurs.
- l'efficacité de la consommation de l'énergie pour les différents usages.

Le tableau suivant indique les valeurs des intensités énergétiques et électriques pour les pays concernés (année 2001)

Pays d'adhésion d'Europe

2001	Lituanie	Lettonie	Pologne	Estonie	Slovaquie	Hongrie	République tchèque	Slovénie
Int. finale (tep/1000US\$)	0,18	0,18	0,18	0,21	0,21	0,15	0,20	0,15
Int. primaire (tep/1000 US\$)	0,30	0,21	0,26	0,40	0,32	0,21	0,28	0,20
Int. élec. (kWh/US\$)	0,24	0,25	0,27	0,40	0,37	0,25	0,35	0,32

Europe du sud-est

2001	Bosnie-Herzégovine	Serbie-et-Monténégro	Albanie	Ex-République Yougoslave de Macédoine	Bulgarie	Roumanie	Croatie	UE
Int. finale (tep/1000US\$)	n.d.	n.d.	0,05	0,19	0,21	0,17	0,20	0,12
Int. Primaire (tep/1000US\$)	n.d.	n.d.	0,08	0,33	0,41	0,25	0,23	0,17
Int. élec. (kWh/US\$)	n.d.	n.d.	0,20	0,55	0,62	0,25	0,34	0,26

CEI hors Asie Centrale

2001	Géorgie	République de Moldova	Arménie	Azerbaïdjan	Ukraine	Bélarus	Fédération de Russie
Int. finale (tep/1000US\$)	0,16	0,20	0,10	0,26	0,47	0,28	0,34
Int. Primaire (tep/1000US\$)	0,21	0,28	0,19	0,54	0,73	0,35	0,53
Int. élec. (kWh/US\$)	0,47	0,22	0,39	0,62	0,59	0,35	0,51

En 2001, si l'on excepte l'Albanie et la Géorgie, les intensités énergétiques des pays de l'est sont toutes supérieures à celle de l'Union européenne (tableau ci-dessus) : le rapport à l'intensité énergétique primaire de l'Union européenne varie de 1 pour la Hongrie à plus de quatre pour l'Ukraine.

Les intensités énergétiques finales se situent à peu près dans les mêmes rapports.

Les intensités électriques sont également supérieures en règle générale à celle de l'Union européenne, d'un facteur 2 dans le cas de la Fédération de Russie. Il existe donc un potentiel important d'économies d'électricité, particulièrement intéressant à exploiter car, dans tous les

pays, l'électricité a un coût de fourniture élevé (qui n'est pas toujours traduit par les prix de vente aux consommateurs).

Energies renouvelables: Les potentiels techniques identifiés concernant la biomasse, l'éolien, l'énergie solaire, l'hydraulique et la géothermie sont considérables. Cependant, toutes ces technologies ne sont pas au même stade de maturité et, si elles sont techniquement au point, certains critères doivent être réunis pour qu'elles soient économiquement compétitives : l'énergie hydraulique et la géothermie peuvent être compétitives avec le charbon et le gaz naturel quand la ressource est facile d'accès, proche des sites de consommation, et de bonne qualité. En revanche, des éléments complémentaires sont nécessaires pour que la biomasse, l'énergie solaire et l'éolien deviennent directement compétitifs dans les pays de l'est de l'Europe : améliorations technologiques, soutien du gouvernement aux énergies renouvelables ou développement de projets MOC permettant une valorisation des crédits carbone.

2.3 Caractère exemplaire et innovant

Les trois actions du projet forment un tout, en associant l'animation d'un réseau d'opérateurs de toute nature impliqués dans la gestion de l'énergie et la constitution d'un outil de financement sous la forme d'un fonds d'investissement public-privé.

En effet, alors même que la maîtrise de l'énergie constitue pour ces pays une des clés de la réussite du processus de transition, les financements dirigés vers ce secteur au cours de la décennie passée sont restés très largement insuffisants. Ceci est principalement lié aux difficultés qu'éprouvent les institutions financières à mettre en œuvre des financements longs dont le succès dépend notamment du respect de contrats à long terme avec des entités publiques et aussi privées dans un contexte financier, juridique et fiscal encore jugé insuffisant pour la plupart des banques. Il faut aussi ajouter que la taille moyenne de chacun des projets, faible au regard des critères traditionnels des banques nécessite la mise en œuvre de mécanismes incitatifs.

Une initiative importante cependant, déjà soutenue par le FFEM, avait été lancée par la BERD associée à DEXIA, avec la participation d'investisseurs privés japonais, au début de l'année 2000 et consistait en la création d'un fonds d'investissement en capital pour intervenir dans les domaines de l'efficacité énergétique dans les pays de l'Europe de l'est.

Le projet envisagé aujourd'hui dans le cadre de la présente proposition prend en compte les enseignements tirés de cette première expérience, de même que d'autres initiatives prises antérieurement dans d'autres régions du monde dans les domaines concernés (REEF, *Renewable Energy and Energy Efficiency Fund* de la SFI, , PVMTI, *PhotoVoltaic Market Transformation Initiative*, SDG ...) et vise à aller beaucoup plus loin tant par la taille du Fonds considéré que par l'approche elle-même qui s'inscrit clairement dans un cadre de partenariat public-privé qui permet au secteur public de favoriser le financement des projets de maîtrise de l'énergie avec un fort effet de levier sur le secteur privé, tout en capitalisant sur les acquis et de savoir faire de la CEE/ONU.

Ce véhicule de financement de type public-privé permettra d'une part de rationaliser l'approche et l'étude des projets grâce au travail d'une équipe d'investissement spécialisée et d'autre part, d'encourager l'investissement privé par la mise en place d'une contribution publique suffisamment significative pour permettre le lissage des risques et pour augmenter la rentabilité des capitaux investis par les intervenants privés. Cette solution permet également de sensibiliser et de former les collectivités locales qui voudraient participer à la tranche publique tout en rationalisant l'utilisation des éventuelles subventions octroyées et saupoudrées jusqu'à

présent. Par ailleurs, les gestionnaires du véhicule seront à même d'optimiser leur financement avec des sources externes de subventions ou de financements bonifiés en provenance notamment de programmes régionaux, de l'UE, de la Banque mondiale, la BEI, la BERD, etc., aides et financements additionnels que ne savent pas forcément gérer les porteurs de projets qu'ils soient des collectivités locales ou privés.

2.4 Caractère démonstratif et reproductible

Eu égard d'une part à la taille du marché pour l'efficacité énergétique, d'autre part au capital de confiance déjà acquis par la CEE/ONU dans les pays en transition, le caractère démonstratif et reproductible du projet paraît acquis.

2.5 Pérennité économique et financière après projet

L'ensemble du projet, et en particulier l'intervention du Fonds PPP, seront guidés par la poursuite d'un triple objectif :

- de rentabilité raisonnable des fonds investis,
- de contribution à la structuration et à l'élargissement sur des bases commerciales d'un marché de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et
- d'obtention et de la valorisation de « crédits carbone ».

Quelle que soit l'issue du point (iii), le montage du projet optimise le potentiel de décaissement du fonds dans de bonnes conditions, et donc sa pérennité.

2.6 Viabilité au plan écologique et environnemental

On se réfèrera au point 2.2 pour la viabilité du point de vue de l'environnement mondial. En matière d'environnement local et régional, le projet contribuera également à limiter les considérables pollutions observées actuellement dans le secteur énergétique.

2.7 Acceptabilité sociale et culturelle

Celle-ci pourrait en effet être a priori problématique. L'action de la CEE/ONU et du programme Efficacité Énergétique 21 a permis de constituer un réseau de personnalités influentes des principaux corps sociaux concernés. Ceci, joint à un programme important de communication, permettra de maximiser l'acceptabilité sociale du projet.

2.8 Cadre organisationnel et institutionnel adéquat

Le montage institutionnel du projet sera assuré sous l'égide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe par le Comité de Pilotage du Projet Efficacité Énergétique 21. Les procédures de prise de décision et d'orientation du projet seront celles du programme EE21. Efficacité Énergétique 21 assure la coordination avec les autres programmes et actions de développement au travers de sessions annuelles de son Comité de pilotage qui est composé de représentants des états, des entreprises et de la finance des 32 états membres de la CEE/ONU d'Europe de l'Est, de la CEI, d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord. Le Projet EE21 inclut la participation et les avis des agences bilatérales, des organisations internationales et des institutions financières internationales telles que les Programmes SAVE, PHARE, TACIS de la Commission européenne, la BERD, la Banque mondiale, la SFI, le PNUD-FEM, l'Agence Internationale de l'Énergie de l'OCDE, l'USAID, le Comité économique Inter-États de la Communauté des États indépendants et la Charte Européenne de l'Énergie. Les organisations

non-gouvernementales prenant part aux activités du Projet incluent l'Alliance pour les économies d'énergie, le Conseil énergétique mondial, la Coopération économique de la Mer noire, et le Conseil international de Vienne.

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le secrétariat de la CEE/ONU; certains services seront fournis par des contrats passés par la CEE/ONU ou au travers de subventions par le Comité des Subventions de la CEE/ONU. Le projet sera financé en partie par le budget ordinaire de la CEE/ONU et par un fonds fiduciaire alimenté par des contributions publiques et privées (entreprises et banques). Son chef de projet sera financé sur le budget ordinaire de la CEE/ONU, tandis qu'un expert en fonds d'investissements et un expert en énergies renouvelables seront financés par des ressources hors budget. Les recrutements et les achats de fournitures, de services ou d'équipements seront soumis aux règlements, règles, politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies.

Les systèmes d'établissement de projets proposés (*project delivery systems*) auront recours au réseau des Institutions Nationales Participantes pour accélérer les travaux en association avec des promoteurs de projets locaux pour la préparation de projets bancables pour des entités tant privées que publiques.

III. COÛT INDICATIF DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

3.1 Coût indicatif du projet

Le coût indicatif du projet ressort à 6 millions d'Euros sur 3 ans, conformément au tableau ci-après :

Catégories de dépenses	TOTAL (euros)
Personnel et voyage interne et externe	1.500.000
Prestataires de services (formation, structuration financière, évaluation des projets)	2.500.000
Formations (destinés aux responsables de collectivités locales)	1.750.000
Matériel (électronique et de communication)	150.000
Divers	100.000
TOTAL	6.000.000

3.2 Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement, suivant les rubriques du cadre logique (partie V), est le suivant:

Objectif n°1 : développer la communication entre les acteurs et les collectivités locales des pays d'Europe centrale, du sud et de l'est

Catégorie de dépenses	Financements FFEM (EURO)	Financement Fonds des Nations Unies	Autres financements	Total (EURO)
<i>Etablissement d'un réseau de responsables en matière d'efficacité énergétique dans les états membres de la CEE-ONU: Etablissement de deux équipes locales dans des collectivités locales à identifier dans une dizaine de pays participant au projet, formation, liaison par internet (www.ee-21.net), transfert d'information et cours à distance CEE/ONU (voir Section 3.2)</i>	100.000	200.000	300.000	600.000
<i>Instruction d'experts en développement de projets, financements et ingénierie financière: Formation de 200 responsables de collectivités locales en matière d'énergie, de responsables de banques commerciales, d'experts grâce à 3 sessions de 6 cours incluant la formation assistée par ordinateur</i>	100.000	600.000	100.000	800.000
<i>Etablissement d'un pipeline de projets: Validation financière et technique par une équipe d'experts, notamment pour les besoins du véhicule PPP, d'une centaine de business plans de projets tant du côté des besoins que de la fourniture d'énergie en provenance (a) des participants aux cours (b) des institutions nationales membres (c) de gestionnaires de fonds de financements de projets et dans les pays de l'est (d) des groupes de travail Ad Hoc des secteurs de l'électricité et du charbon dans le cadre du développement durable (e) des experts de EE21 sur les énergies renouvelables pour l'examen de solutions de financement appropriés à la zone visée</i>	200.000	200.000	200.000	600.000
Total du budget requis pour remplir l'Objectif n°1	400.000	1.000.000	600.000	2.000.000

Objectif n°2: renforcement des politiques d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

Catégorie de dépenses	Financements FFEM (EURO)	Financement Fonds des Nations Unies	Autres financements	Total (EURO)
<i>Réformes économiques, institutionnelles et de régulation: analyse large et détaillée des réformes nécessaires pour promouvoir les investissements dans les projets d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, réduire l'utilisation des énergies fossiles incluant 10 études de cas de projets individuels ou de classes de projets axés sur 3 ateliers animés par des experts locaux et internationaux</i>	200.000	200.000		400.000
<i>Séminaires sur le thème de l'efficacité énergétique: trois séminaires pour les décideurs des états membres afin d'examiner les réformes à apporter et pour la promotion d'un environnement d'affaire équitable sur la base des analyses et des projets ayant servi à l'étude ci-dessus.</i>	200.000	150.000	150.000	500.000
<i>Services de conseil sur les pratiques: au moins 15 missions spéciales à effectuer par des experts internationaux pour conseiller les collectivités locales et les ministères nationaux sur les réformes à mettre en place pour supporter les projets d'investissement d'efficacité énergétique.</i>	200.000	150.000	250.000	600.000
Total du budget requis pour remplir l'Objectif n°2	600.000	500.000	400.000	1.500.000

Objectif n°3 : promouvoir les opportunités pour favoriser les investissements des banques commerciales et du secteur privé

Catégories de dépenses	Financement s FFEM (EURO)	Financement Fonds des Nations Unies	Autres financements	Total (EURO)
<i>Mécanismes de financement de projets d'efficacité énergétique : établissement d'un premier fonds public-privé d'un montant de 300 MEuros pour le financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ; étude des mécanismes de financement et des aspects juridiques et fiscaux.</i>	800.000	200.000	1.000.000	2.000.000

<i>Développement de standard de financements de projets: identification des critères d'investissement dans les projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, en plusieurs langues dont (l'anglais, le français et le russe), mise en place de définitions, d'unités de mesures et de plans acceptables selon les standards de CEE/ONU, mise en place sur Internet</i>	100.000	150.000		250.000
<i>Inventaire d'un pipeline de projets d'investissement: présentation standard d'investissement dans les projets d'efficacité énergétique et les projets d'énergie renouvelable avec le détail du coût total du projet, des investissements requis, du taux de rendement interne et des calculs de réduction de GHG</i>	100.000	150.000		250.000
Total du budget requis pour remplir l'Objectif n°3	1.000.000	500.000	1.000.000	2.500.000
Total du budget requis pour remplir les 3 objectifs du Projet Efficacité Énergétique 21	2.000.000	2.000.000	2.000.000	6.000.000

3.3 Financement FFEM envisagé

Le financement sollicité du FFEM est de 2 millions d'Euros.

IV SUITE DE L'INSTRUCTION DU PROJET

4.1 Schéma de responsabilité de l'instruction

Une préparation de programme est requise, particulièrement pour l'étude de faisabilité de l'action 3 (montage d'un fonds d'investissement).

Le MAE supervisera le volet énergétique de l'étude.

4.2 Calendrier prévisionnel

- *Instruction du programme:* juillet-octobre 2004
- *Présentation au Comité de pilotage du FFEM:* novembre 2004
- *Démarrage du programme:* premier trimestre 2005

4.3 Points à approfondir lors de l'instruction

- Organisation de la coordination entre les volets techniques, institutionnels et financiers ;
- Détail de l'architecture du fonds d'investissement ;
- Faisabilité de la constitution du fonds ;
- Cofinancement.

4.4. Fonds de préparation de projets

Un fonds de préparation de programme de 50.000 Euros est sollicité pour l'étude de faisabilité et le montage détaillé du programme.

V. EBAUCHE DE CADRE LOGIQUE

La description du projet est présentée ci-après selon la méthode du cadre logique.

Objectif n°1 : développer la communication entre les acteurs et les collectivités locales des pays d'Europe centrale, du sud et de l'est

Composante	Résultats attendus	Indicateurs vérifiables	Hypothèses et risques
1.1. Établissement d'un réseau de responsables en matière d'efficacité énergétique dans les états membres de la CEE/ONU :	Établissement de deux équipes locales dans des collectivités locales à identifier dans une dizaine de pays participant au projet, formation, liaison par Internet (www.ee-21.net), transfert d'information et cours à distance CEE/ONU (voir Section 3.2)	Constitution des équipes ; nombre de pages Internet créées, fréquentation ; nombre de cours délivrés	L'expérience acquise par le programme EE21 permet d'assurer un risque minimal
1.2. Instruction d'experts en développement de projets, financements et ingénierie financière:	Formation de 200 responsables de collectivités locales en matière d'énergie, de responsables de banques commerciales, d'experts grâce à 3 sessions de 6 cours incluant la formation assistée par ordinateur	Nombre de responsables formés et de sessions	d°
1.3.Établissement d'un pipeline de projets:	Validation financière et technique par une équipe d'experts, notamment pour les besoins du véhicule PPP, d'une centaine de business plans de projets tant du côté des besoins que de la fourniture d'énergie en provenance (a) des participants aux cours (b) des institutions nationales membres (c) de gestionnaires de fonds de financements de projets et dans les pays de l'est (d) des groupes de travail Ad Hoc des secteurs de l'électricité et du charbon dans le cadre du développement durable (e) des experts de EE21 sur les énergies renouvelables pour l'examen de solutions de financement appropriés à la zone visée	Nombre de projets. Évaluation statistique de la qualité des projets et des business plan.	d°

Objectif n°2 : renforcement des politiques d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

Composante	Résultats attendus	Indicateurs vérifiables	Hypothèses et risques
2.1. Réformes économiques, institutionnelles et de régulation:	Analyse large et détaillée des réformes nécessaires pour promouvoir les investissements dans les projets d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, réduire l'utilisation des énergies fossiles incluant 10 études de cas de projets individuels ou de classes de projets axés sur 3 ateliers animés par des experts locaux et internationaux	Réalisation des ateliers. Évaluation des études de cas.	Lenteur de la réforme du secteur de l'énergie d'où l'intérêt d'actions démonstratives et de la sensibilisation
2.2. Séminaires sur le thème de l'efficacité énergétique :	Trois séminaires pour les décideurs des états membres afin d'examiner les réformes à apporter et pour la promotion d'un environnement d'affaire équitable sur la base des analyses et des projets ayant servi à l'étude ci-dessus.	Nombre de séminaires réalisés.	Difficulté propre aux pays de l'est pour un dialogue entre administrations et entreprises
2.3. Services de conseil sur les pratiques:	Au moins 15 missions spéciales à effectuer par des experts internationaux pour conseiller les collectivités locales et les ministères nationaux sur les réformes à mettre en place pour supporter les projets d'investissement d'efficacité énergétique	Nombre de missions. Qualité des rapports produits.	Nécessité d'une pédagogie appropriée.

Objectif n°3 : promouvoir les opportunités pour favoriser les investissements des banques commerciales et du secteur privé

Composante	Résultats attendus	Indicateurs vérifiables	Hypothèses et risques.
3.1. Mécanismes de financement de projets d'efficacité énergétique:	établissement d'un premier fonds public-privé d'un montant de 300 MEuros pour le financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ; étude des mécanismes de financement et des aspects juridiques et fiscaux.	Constitution du fonds. Décaissement du fonds.	Les risques concernent à la fois l'environnement des affaires, peu favorable, et l'intérêt du secteur privé.

3.2. Développement de standard de financements de projets :	identification des critères d'investissement dans les projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, en plusieurs langues dont (l'anglais, le français et le russe), mise en place de définitions, d'unités de mesures et de plans acceptables selon les standards de CEE/ONU, mise en place sur Internet	Nombre de critères et de normes publiés, reconnaissance internationale de ces normes	Les critères et normes doivent être établis en collaboration étroite avec les professionnels et le secteur bancaire.
3.3. Inventaire d'un pipeline de projets d'investissement :	présentation standard d'investissement dans les projets d'efficacité énergétique et les projets d'énergie renouvelable avec le détail du coût total du projet, des investissements requis, du taux de rendement interne et des calculs de réduction de GES	Nombre de projets inventoriés	Qualité des projets, pour assurer un bon effet de démonstration.

Pour plus amples renseignements :

E-mail: gianluca.sambucini@unece.org
Internet: www.unece.org/ie/; www.ee-21.net
